

Montréal, le 9 septembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Pierre Grenier
Dentons Canada
1, Place Ville Marie
Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

Objet : Demande visant l'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)
Dossier de la Régie : R-3947-2015

Cher confrère,

Le Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 8 septembre 2016 par laquelle vous demandez un délai supplémentaire pour le dépôt de la preuve de RTA dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accueille votre demande et attendra donc le dépôt de la preuve de RTA **au plus tard à 12 h le 16 septembre 2016.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml